

Objet: INTERCOMMUNALITÉ - Convention portant création de groupement de commandes pour l'audit énergétique des bâtiments communaux



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 60/12 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 29 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 18 SEP. 2012

Affiché le : 19 SEP. 2012

L'An deux mille douze, le treize septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 07 septembre 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, LIAN, BEUILLE, GONZALEZ, SALAÜN, DURAND, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, ZAMBONI, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, MOUNIC, GESTA.

PROCURATIONS

M. CANEZIN	à	Mme MAUREL
Mme DECAMPS	à	Mme AUDIGUIER
Mme PETIT	à	Mme DURAND
Mme LLCUBERES	à	M. RIGAUD
M. TERTÉ	à	Mme GESTA
M. LOUGE	à	Mme MOUNIC

Secrétaire : Madame Mélanie DURAND a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - Convention portant création de groupement de commandes pour l'audit énergétique des bâtiments communaux

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'audit énergétique des bâtiments communaux, il a été décidé de procéder à un groupement de commandes avec la Communauté Urbaine Toulouse Métropole selon les dispositions de l'article 8 du code des marchés publics.

Ce groupement a pour objectif de couvrir des besoins divers, donc de lancer plusieurs procédures d'achat.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce groupement de commandes et de l'autoriser à signer la convention concernant l'audit énergétique des bâtiments communaux.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, à l'unanimité:

- D'approuver ce groupement de commandes
- D'autoriser Madame le Maire à signer la dite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 13 septembre 2012

Le Maire,

Lysiane MAUREL

